

EXPOSÉ DES MOTIFS JUSTIFIANT LA PRÉSENTE PROCÉDURE DE RÉVISION ALLÉGÉE

CONTEXTE :

La construction du nouveau bâtiment devant accueillir les Archives Départementales des Hautes-Pyrénées est envisagée sur les parcelles AW n° 382 et 33, propriétés du Département des Hautes-Pyrénées.



(Extrait Géoportail)

Situé dans le centre-ville historique au 6 rue Eugène TENOT, zone U-A, la parcelle AW 382 est soumise à l'article 9-5 du règlement du PLU qui précise :

« Le P.L.U. identifie et localise des éléments de paysage à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme.

Tous les travaux non soumis à permis de construire et ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément de paysage identifié par le P.L.U. seront soumis à déclaration préalable ou à permis de démolir.

Ainsi tous travaux de démolition partielle, de ravalement de façade, d'agrandissement, de surélévation ou modification, ainsi que les projets de construction neuve sur les unités foncières supportant un élément de paysage à protéger sont autorisés à condition que ces travaux ne portent pas atteinte à l'intégrité de ce patrimoine et qu'ils constituent à assurer sa protection et sa mise en valeur. »

La parcelle AW 382 est identifiée EEP n° 10.

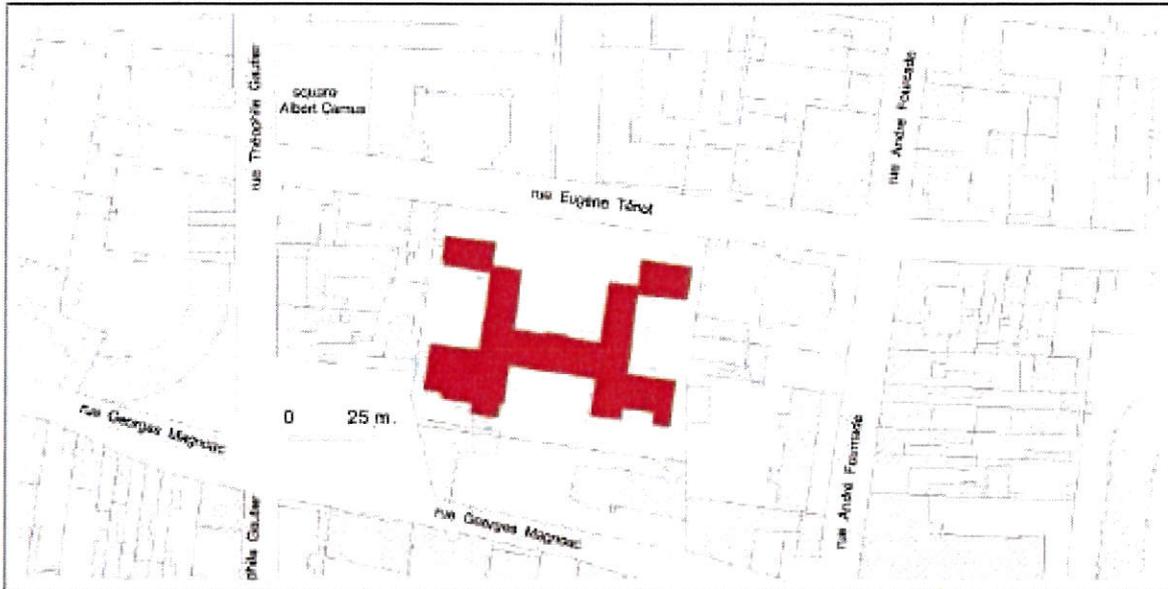


(Extrait PLU ville de TARBES)

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20190214-BC140219_09a-
AU
Date de télétransmission : 18/02/2019
Date de réception préfecture : 18/02/2019

Prescriptions concernant l'EPP n° 10 :

EPP10 : 6 Rue Eugène Tenot / AW 382



PRESCRIPTIONS :

- Pas de démolitions des bâtiments.
- Les transformations et extensions devront prendre en compte et être en cohérence avec l'architecture du bâtiment préservé.

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20190214-BC140219_09a-
AU
Date de télétransmission : 18/02/2019
Date de réception préfecture : 18/02/2019

BESOINS DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES :

L'historique

Créées sous la Révolution Française, les Archives départementales ont été constituées à l'origine pour conserver les archives des institutions de l'Ancien Régime supprimées et celles séquestrées sur les émigrés et le clergé.

Depuis plus de 200 ans, elles s'accroissent par les versements réguliers des administrations publiques établies dans le département et des notaires. Elles contrôlent et conseillent les communes sur la gestion des archives communales et reçoivent pour conservation et communication les archives anciennes des communes de moins de 2 000 habitants en dépôt obligatoire et en dépôt volontaire celles des communes de plus de 2 000 habitants. Elles s'enrichissent par voie d'achat, de don ou de dépôt, des archives d'origine privée (papiers de famille, d'entreprises, d'association).

Les Archives constituent véritablement le lieu privilégié de la mémoire, écrite et orale, du département et de ses habitants, et y avoir recours est indispensable à qui recherche un droit de preuve ou veut faire œuvre d'histoire ou de mémoire.

Les Archives départementales ont ainsi pour mission la collecte, le tri, le classement, la conservation et la communication au public de toutes les archives des administrations publiques du département et de certaines archives privées ayant un intérêt collectif, quelle que soit leur forme (papier, parchemin, photographies, données électroniques,...)

La loi de décentralisation de 1983 a confié aux départements la gestion des Archives départementales.

Le Département des Hautes Pyrénées a la volonté de doter son territoire d'un équipement capable de répondre à ses besoins. A travers la réalisation de cet équipement, il veut démontrer sa volonté de s'engager dans une politique culturelle active, destinée à l'ensemble des publics et des acteurs culturels des Hautes Pyrénées, afin de mettre à leur disposition des outils modernes et ouverts :

- Modernité dans l'organisation fonctionnelle de ce nouvel équipement, dans sa conception architecturale et technique et dans l'adaptation aux objectifs fixés, tels que la conservation des documents pour les années à venir, mais aussi la création d'espaces de travail pour le personnel adaptés aux missions spécifiques du service.
- Développement de missions plus étendues, telles que l'organisation de manifestations culturelles (expositions, conférences, ...), des actions pédagogiques en direction de publics ciblés et de nouvelles pratiques culturelles en général.

Situation actuelle :

Le service des Archives Départementales est actuellement localisé sur 3 sites :

- Le site principal, situé rue des Ursulines à TARBES

Inauguré en 1938, le bâtiment des Ursulines a fait l'objet de réaménagements successifs dans les années 1980 et 2000, permettant d'augmenter – et parfois d'améliorer- les capacités de stockage, d'accueil du personnel et du public.

Initialement conçu pour un effectif de 4 personnes, le service des Archives compte aujourd'hui 24 agents. Les capacités d'accueil et de stockage de ce bâtiment sont depuis longtemps atteintes.

Ce bâtiment abrite les bureaux, la salle de lecture et environ 9 km linéaires d'archives.

Il ne correspond toutefois plus à l'évolution des besoins et est arrivé à saturation depuis déjà plusieurs années. En effet, le bâtiment ne permet plus depuis longtemps ni d'accueillir les documents à archiver, ni aux agents. Des adaptations et transformations ont été apportées à la configuration initiale : modification des accès, création de bureaux supplémentaires par le transfert de documents dans les annexes, libérant ainsi des locaux de type magasins - plafond bas, présence de poteaux de la structure autoporteuse, etc.

Mais ces aménagements ne suffisent pas à rendre les espaces de travail suffisants et fonctionnels, et les agents travaillent dans les conditions précaires et inconfortables.

Antesetfonctionnelpretlieu
065-200069300-20190214-BC 140219_09a-
AU
Date de télétransmission : 18/02/2019
Date de réception préfecture : 18/02/2019

- Le site Eugène Ténot à TARBES

Ce site, qui comporte une annexe des Archives depuis le début des années 2000, a été ré investi après l'échec du 1er projet en 2009, afin d'en faire une annexe de stockage, mais également afin d'y installer un indispensable espace de traitement des documents (salle de tri).

Sur ce site a également été installé un espace dédié à la numérisation des documents, occupé par le prestataire titulaire du marché.

Actuellement, environ 4,5 km linéaires d'archives y sont stockés.

Les locaux ne sont pas du tout adaptés, ni en terme d'espaces (multiplicité de salles), ni en terme de sécurité, ni en terme technique (température, hygrométrie) et le bâtiment, vétuste, connaît des faiblesses structurelles liées à son âge (infiltrations d'eau, humidité du rez-de-chaussée, etc.).

- L'ancienne salle de vente St Jean à BORDERES SUR ECHEZ

Depuis 2015, le Département a loué un des deux bâtiments de l'ancienne Salle des ventes St Jean. Il a fait l'acquisition en 2018 des deux bâtiments afin de pourvoir au manque d'espace de stockage.

Si ce bâtiment est plus sain, les conditions de conservation n'y sont toutefois pas correctes en termes d'installation et de climat.

Actuellement, environ 5,8 km linéaires d'archives y sont stockés.

Il est évident que le fait d'avoir recours à ces trois bâtiments a un impact sur la qualité de conservation de ce patrimoine unique, ainsi que sur le personnel qui est amené à travailler sur plusieurs sites.

Actuellement, ce sont plus de 19 km linéaires d'archives qui sont conservées par les Archives départementales des Hautes Pyrénées dont 9km linéaires aux Ursulines.

Les besoins

Les activités des Archives départementales se concentrent autour de plusieurs missions principales :

Collecter

- Les archives publiques produites par les administrations et les établissements publics qui méritent d'être conservées au regard de l'Histoire.
- Les archives privées provenant des associations, des entreprises et des particuliers

Conserver

- Restauration des documents détériorés et surtout prévention des risques de dégradation qui guide l'action des archivistes et des restaurateurs de documents.
- Conditionnement dans des boîtes et matériaux propres à assurer la pérennité de ce patrimoine
- Campagnes de microfilmage et de numérisation de documents fragilisés par le temps, ou très souvent consultés, garantissent leur transmission aux générations futures.

Classer et inventorier

- Tri et classement pour élaborer des instruments de recherche (inventaires, répertoires, fichiers, bases de données...), outils indispensables pour orienter le lecteur.

Communiquer et mettre en valeur

- Les Archives départementales mettent à disposition du public les archives classées. Le public et les administrations y trouvent des documents nécessaires à l'établissement de leurs droits, leur recherche etc.
- Des expositions, conférences, ateliers pédagogiques et des publications contribuent aussi à la mise en valeur du patrimoine du département.

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20190214-BC140219_09a-
AU
Date de télétransmission : 18/02/2019
Date de réception préfecture : 18/02/2019

Une Organisation fonctionnelle autour de 5 zones :

- locaux de conservation et magasins
- locaux de travail non ouverts au public (bureaux, salles de réunion, salles de tri et classement etc...)
- locaux ouverts au public (hall, vestiaires, salle de lecture, salles d'exposition, salle de conférence, etc)
- logement de fonction
- parkings et espaces verts

L'ensemble de ces besoins se répartissent en surface utile selon le tableau :

UNITES FONCTIONNELLES	SURFACE UTILE TOTALE prévisible
PÔLE ACCUEIL DU PUBLIC	645 m ²
PÔLE SEMI-ACCUEIL AU PUBLIC	318 m ²
PÔLE INACCESSIBLE AU PUBLIC	4 525 m ²
LOGEMENT DE FONCTION	112 m ²
SURFACE UTILE TOTALE	5 600 m²
ESPACES EXTERIEURS	3 110 m²
Stationnements et fonctionnement du site	2 340 m ²
Espaces verts	770 m ²

PROJET D'IMPLANTATION

a. le terrain

Le terrain, d'une superficie de 5418 m² ainsi que la parcelle située rue André Fourcade pour 320 m², sont propriétés du Département.

Ce site est accessible : par la rue Eugène Ténor, par la rue André Fourcade et par la rue Georges Magnoac (par la parcelle AW 382, propriété de l'Inspection d'Académie).

L'environnement urbain immédiat est dense, avec des bâtiments allant de R+1 (pavillons) à R+5 (Inspection d'Académie).

b. Analyse des bâtiments existants

Siège de l'ancienne école normale, les bâtiments existants sur le site datent de la fin du 19^e siècle.

La composition est en H, avec un corps central en R+2 et des bâtiments latéraux en RDC et R+1.

Les bâtiments sont actuellement partiellement occupés par du stockage d'archives. Par ailleurs, l'aile Nord-Ouest héberge les Prud'hommes (salle d'audience et quelques bureaux, représentant environ 500 m²).

L'ensemble des bâtiments souffre d'un manque d'entretien non seulement intérieur mais également du clos/couvert. Des travaux de réfection de toiture, et des travaux électriques sont notamment à prévoir à court terme.

Impossibilité de conservation des pavillons latéraux :

- ✓ vétusté des bâtiments : toiture défectueuse avec de nombreuses fuites : charpente et couverture à refaire, structure à revoir.
- ✓ les planchers bois existants ne peuvent supporter trop de surcharge.
- ✓ faibles hauteurs de pavillons : R+1 ou R+2 peu de surface exploitable.
- ✓ complexité des volumes en 2 parties distinctes difficile en réutilisation.

Pour ses raisons les bâtiments latéraux sont difficilement réutilisables sans engager des surfaces réduites en surfaces et peu fonctionnelles.

Accusé de réception en préfecture
085-200069300-20190214-BC140219_09a-
AU
Date de télétransmission : 18/02/2019
Date de réception préfecture : 18/02/2019

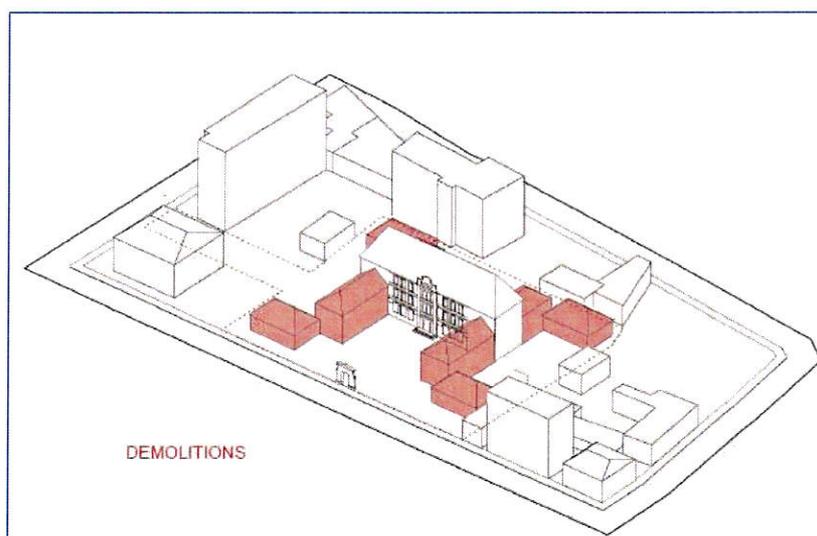
c. les possibilités de démolition

Il s'agit de proposer l'implantation de bâtiments neufs autour du corps existant central conservé du site, permettant de mettre en valeur ce patrimoine conservé et d'en constituer un lieu public.

En effet, il est envisagé de démolir tous les bâtiments latéraux et ne conserver que le corps central.



D = démolition des bâtiments latéraux



Vue axonométrique

d. les possibilités d'aménagement

Des bâtiments neufs pourraient être implantés depuis l'alignement de la rue Ténot jusqu'en fond de parcelle, respectant le bâtiment existant par une hauteur en-dessous des gabarits autorisés.

On retrouverait ainsi l'implantation en H telle qu'initialement, avec une esplanade ouverte au public sur la rue Ténot

L'ensemble du programme des Archives se déploierait sur le site avec une occupation en réhabilitation du corps central et en neuf dans des bâtiments latéraux pouvant représenter jusqu'à 2 100 m² de surface au sol (Prévision).

Le corps central pourrait être dédié aux locaux « nobles », notamment salle de lecture, salle d'exposition, permettant également d'avoir un usage pour le public en dehors des heures d'ouverture du service des archives.

Quant aux magasins, ils seraient impérativement situés dans les parties latérales. La construction de ce type de locaux ne sont pas compatibles avec la réhabilitation de l'existant.

neuves car les contraintes de
Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20190214-BC140219_09a-
AU
Date de télétransmission : 18/02/2019
Date de réception préfecture : 18/02/2019

La parcelle peut accueillir à la fois du stationnement dédié au personnel et du stationnement public, ainsi que les accès techniques pour les versements d'archives.

L'actuel parvis devient espace public et permet de conserver le recul vis-à-vis de la rue Eugène TENOT pour la mise en valeur de la façade du bâtiment conservé.

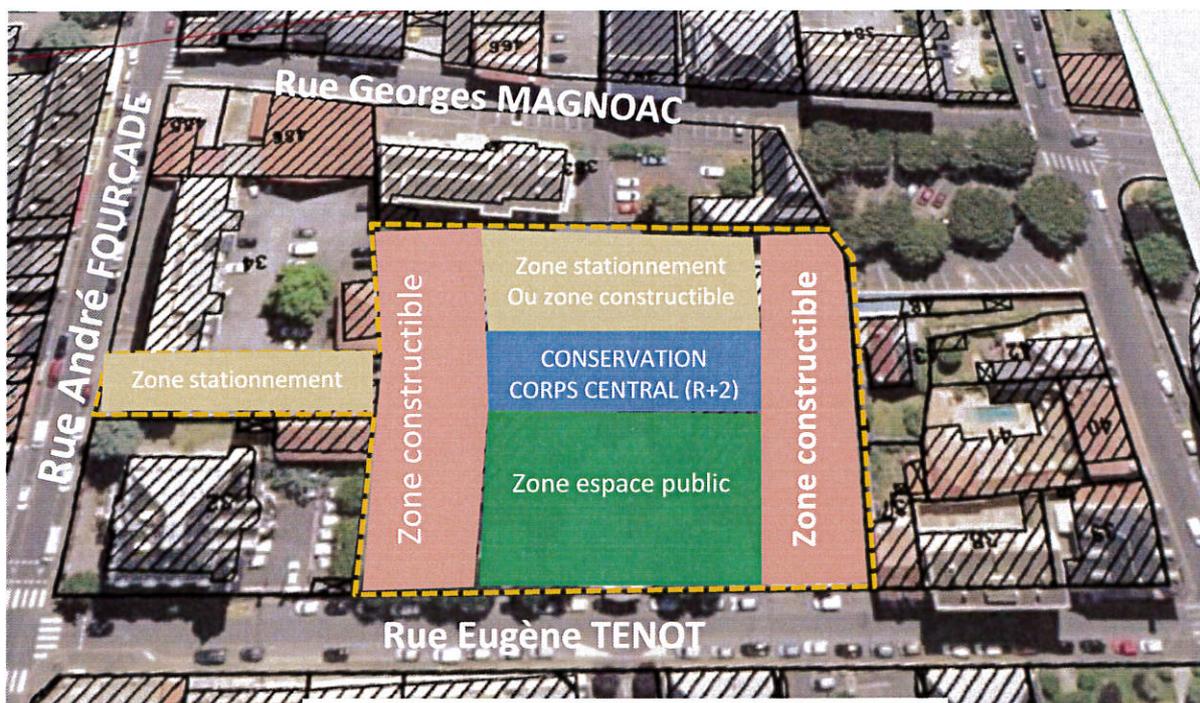


Schéma de principe de réorganisation des parcelles

Reconstruction des deux ailes latérales:

Le corps central, témoin historique de l'ancienne École Normale de Filles, est conservé.

Les deux ailes latérales sont reconstruites pour accueillir l'ensemble du programme de conservation des archives. Un bâtiment neuf est plus à même de répondre à l'exigence du stockage des archives dans des silos pré-dimensionnés.

Le traitement des bâtiments neufs reprendra la continuité de la toiture en ardoise du corps central - même matériaux ardoise - même hauteur de faitage - même hauteur d'égout. Si pour des raisons d'architecture, la toiture en ardoise n'est pas maintenue, la hauteur des bâtiments neufs ne devra pas dépasser la hauteur de la ligne d'égout du bâtiment central.

Une architecture de qualité sera proposée en cohérence avec le bâtiment existant et apte à s'insérer dans le cœur de ville de Tarbes.

Le parti architectural pourra être classique ou contemporain.

Le parvis central servant d'accueil devient une placette urbaine valorisée par la qualité des façades qui l'entourent. Un traitement de cet espace mérite une grande attention et des matériaux de qualité.

Cet espace sera volontairement minéral afin de donner une monumentalité à l'édifice renforcé par le maintien du portail cintré conservé le long de la rue Eugène Ténnot.